



---

Etaient présents : André DUJOLS, Michel FABRE, Patrice FALIES, Bruno FAURE, Jean-Louis FAURE, Régis JOUDRIER, Christian LAFARGE, Jean-Noël PARRA, Albert ROCHETTE, Marc BENECH, Louis CHAMBON, Jacques CHASSAGNE, Michel CONSTANT, Jean-Louis DAPON, Colette DAUZET, André DAYRAL, Henri DIDELOT, Jean-Marie FABRE, Jean-Pierre FRUQUIERES, Jacques KLEM, Jean-Louis LAYAC, Jean LOUISFERT, Christian LUSSERT, Jean-Bernard PASSENAUD, Marc SEPCHAT, Pascal TERRAIL, Monique VIOSSANGE, Lydie ROCHE

Excusés : Jean-Yves BONY, François DESCOEUR, Martial MEYDIEU, Thérèse SOURIS, Véronique CHABEAUD, Michel CHAMPS, Emmanuel FONROUGE, Jean-Louis FRAYSSE, Michel LESPINE, Marie-Lyse DUNION, Dominique REMY, Jean RODDE, Claude VERDIER

Représentés: François LACHAZE par Jean-Bernard PASSENAUD, Jean-Christophe BORNE par Jean-Louis FAURE, Isabelle GARRELON par André DUJOLS, Abel LAPEYRE par Michel CONSTANT

#### Ordre du Jour

- Orientations budgétaires
- Vote des redevances
- Questions diverses

---

#### 1. Orientations budgétaires 2019

Le Président présente aux élus le document d'orientations budgétaires (document envoyé avec la convocation). Annexé à la présente.

Celui-ci fait un état d'avancement des dossiers intercommunaux et reprend les projets à venir pour 2019. Par ailleurs, la première partie analyse la situation financière de la collectivité.

Le Président rappelle que lors des orientations budgétaires 2018, il avait proposé la concrétisation d'un pacte budgétaire permettant une lisibilité financière à moyen terme

Il précise que les orientations budgétaires 2019 répondent à ces principes, à savoir :

- Maintenir une capacité de désendettement inférieure à 8 ans (tous budgets confondus) 2018 : 8,6 ans. Dans le cadre de la prise de compétence assainissement, le volume d'endettement de la CCPS a considérablement évolué mais se contient à un niveau tout à fait raisonnable.

- Conserver un taux d'épargne brute supérieur à 15% (c'est-à-dire supérieur à la moyenne nationale du bloc local) (tous budgets confondus), 2018 : 18.98%
- Pérenniser un volume d'épargne nette supérieur à 200 000€ (tous budgets confondus) 2018 : 306 304€

## 2. Vote des redevances

### a. Redevances spéciales 2019 (DECC 2018 050)

→ Les élus valident à l'unanimité les tarifs suivants pour l'année 2018 :

- Administrations (Mairies, Postes, Trésoreries, Offices de Tourisme, Médiathèques, ...) : 181€
- Centres d'exploitation de l'Équipement : 497€
- CCAS de Pléaux : 12 559€
- Isotoner : 580€
- Coopérative de Saint Bonnet de Salers : 580€
- Maisons de retraite/ Collèges : 740€
- Ecoles primaires : 181€

### b. Redevances SPANC 2019 (DECC 2018 051)

→ Les élus valident à l'unanimité les tarifs suivants pour l'année 2019 :

- 60€ pour le contrôle d'un assainissement existant
- 100€ pour le contrôle de conformité d'un assainissement neuf.
- 110€ pour une visite demandée par un notaire ou une agence immobilière

### c. Redevances assainissement collectif 2019 (DECC 2018 052)

→ Considérant les investissements à réaliser et les charges de fonctionnement, les élus valident un tarif cible de 1.26€/m<sup>3</sup>HT décomposé de la manière suivante : 60.48€ d'abonnement (soit 40% d'une facture type de 120m<sup>3</sup>) et 0.76€/m<sup>3</sup> de part variable.

Considérant les écarts de tarification existants sur les communes, ce tarif cible sera atteint après une période de lissage de 3 années à compter de 2019. Des tarifs différenciés par commune sont donc validés pour les 3 prochaines années.

## 3. Questions diverses

### a. DM budget OM (DECC 2018 047)

→ Les élus valident à l'unanimité les décisions modificatives suivantes :

- Fonctionnement
  - Dépenses: Art 64131: rémunération non titulaire: +10 000€
  - Dépenses: Art 611: contrat de prestations de services: -5000€
  - Dépenses : Art 61551: entretien matériel roulant: -5000€

b. DM BUDGET GBL (DECC 2018 048)

→ Les élus valident à l'unanimité les décisions modificatives suivantes :

- Fonctionnement
  - Recettes : Art 752: revenus des immeubles: +3860€
  - Dépenses : Art 66111: intérêts:+2500€
  - Dépenses : Art 6681: frais bancaires : +1360€
- Investissement
  - Recettes : Art 165: caution: +3 000€
  - Dépenses : Art 1641: emprunt: +12950€
  - Dépenses : Art 2313: constructions : -9950€

c. DM Budget assainissement (DECC 2018 049)

→ Les élus valident à l'unanimité les décisions modificatives suivantes :

- Investissement
  - Recettes : Art 4582: comptabilité distincte rattachée:+42 000€
  - Recettes : Art 10222: FCTVA: -42 000€